

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHATEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le lundi vingt-et-un novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, PHILIPPE, Mme DAVIGNON et M. FURET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. GILLOT et Mme THOMAS

M. **Hervé CAILLET** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Intervention de M. Lionel MASSON, ENEDIS (ex ERDF) – Présentation du compteur LINKY et de son déploiement

Après l'expérimentation du compteur nouvelle génération, Linky revient pour s'installer dans chaque foyer en région Centre-Val de Loire ; sur Unverre, la pose est prévue en 2018. Linky est un compteur qui enregistre les consommations d'électricité, transmet les informations de comptage. Il n'émet pas d'ondes ; les informations sont transmises par la technologie Courant Porteur en Ligne (CPL), utilisée depuis les années 50 pour transmettre le signal heures creuses/heures pleines.

M. MASSON a répondu à toutes les questions de l'assemblée.

Travaux – état d'avancement – projets

Eglise : les travaux sont bientôt achevés et donnent satisfaction

Le Barc : suite à l'attribution d'une aide financière du SDE 28 et d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire de M. Philippe VIGIER, Député, l'assemblée délibérante décide de lancer les travaux d'alimentation électrique du Barc.

Musée école : les travaux d'aménagement du wc et d'accessibilité seront réalisés en décembre prochain.

Voirie communale : suite au passage de la commission des chemins, rendez-vous sera pris avec un responsable de l'ATD – voirie, en vue d'établir un devis estimatif du programme 2017

Bail commercial

M. le Maire expose le projet de M. François BUNET, qui souhaite louer le local communal qui abritait l'épicerie, en vue d'y établir un commerce « Electricité – Electro-ménager – Plomberie – Sanitaire – Cadeaux » dès le 1^{er} décembre 2016.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil municipal, à la majorité, approuve ce projet et fixe les conditions de la location de ce local. Le budget annexe « épicerie » sera désormais dénommé « commerce ».

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHATEAUDUN

CANTON
DE
BROU

Décisions modificative

Le conseil municipal décide de procéder à un décision modificative sur le budget général, en vue de régler la somme due au titre du FPIC 2016, ainsi que le remboursement dû à la régularisation de la PVR de la Lilaudière.

Adhésion au S.C.O.T. du Pays Dunois

Le conseil municipal accepte le principe d'adhésion au au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dunois, et de régler une cotisation annuelle dans le cadre de cette adhésion.

Rénovation de la ligne ferroviaire Chartres-Courtalain

Considérant que cette ligne est indispensable pour que les usagers disposent de transports collectifs publics performants pour leurs déplacements publics et professionnels,

- Considérant que cette desserte est un véritable acte structurant pour l'ouest de l'Eure-et-Loir à partir de Chartres,

- Considérant que la dérogation accordée par SNCF Réseau permettant aux trains de rouler à 100 km / heure sur cette voie s'arrêtera en 2019,

- Considérant que des travaux de rénovation de la ligne (rails et signalisation) doivent être réalisés dans les meilleurs délais,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DEMANDE que les travaux soient inscrits en urgence dans un avenant au Contrat de plan Etat-Région 2014-2020, avenant qui doit être signé en 2017

Informations et questions diverses

L'assemblée délibérante :

* remercie M. et Mme GONTIER pour le don des sapins.

* décide d'établir un avenant à la convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées à la Perruche, afin de déduire de la redevance due le montant du dégrèvement octroyé à la commune, au titre des pertes de récoltes 2016

Séance levée à 0 h 30